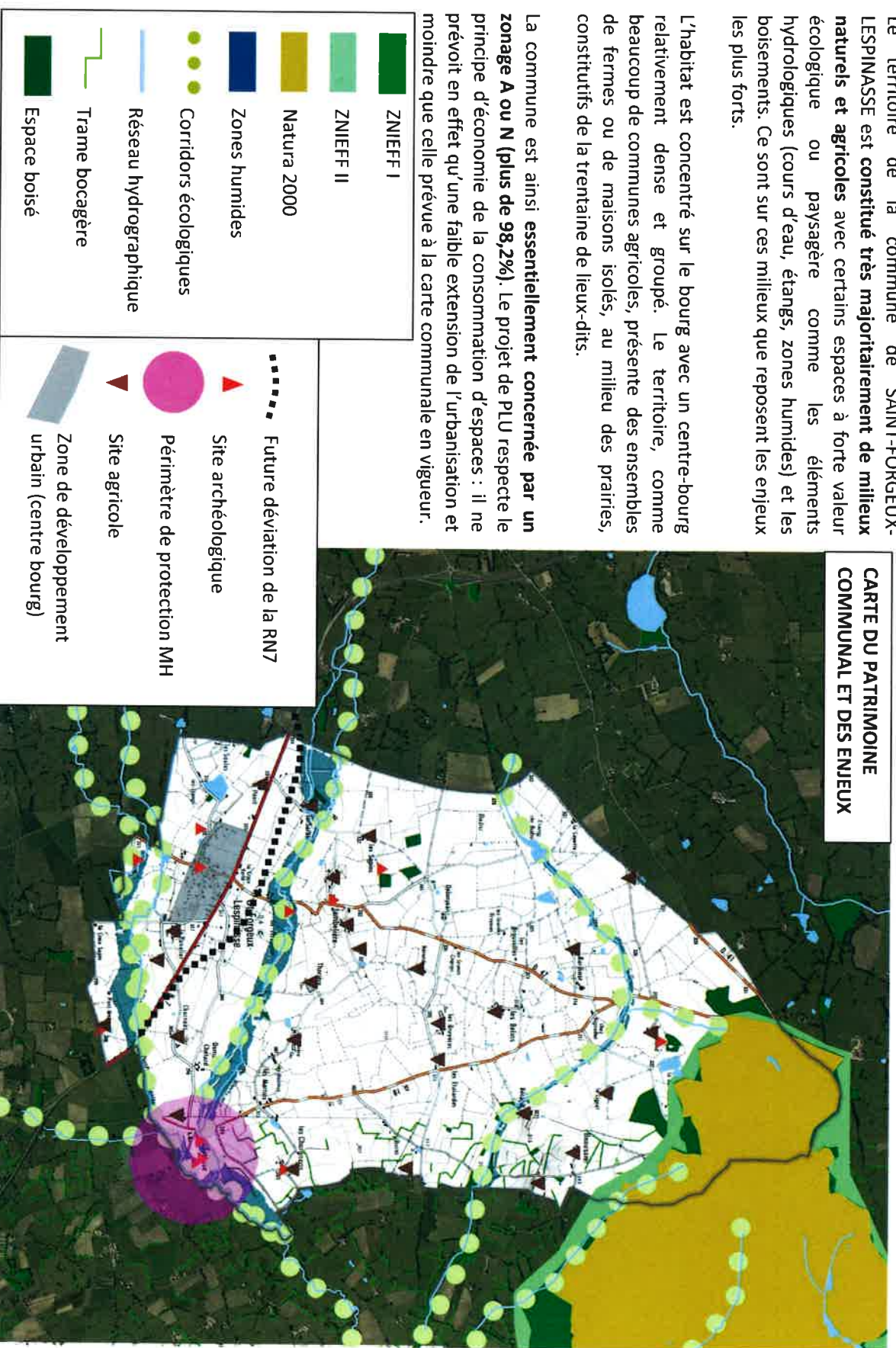


6. TERRITORIALISATION DES ENJEUX

Le territoire de la commune de SAINT-FORGEUX-LESPINASSE est constitué très majoritairement de milieux naturels et agricoles avec certains espaces à forte valeur écologique ou paysagère comme les éléments hydrologiques (cours d'eau, étangs, zones humides) et les boisements. Ce sont sur ces milieux que reposent les enjeux les plus forts.

L'habitat est concentré sur le bourg avec un centre-bourg relativement dense et groupé. Le territoire, comme beaucoup de communes agricoles, présente des ensembles de fermes ou de maisons isolés, au milieu des prairies, constitutifs de la trentaine de lieux-dits.

La commune est ainsi essentiellement concernée par un zonage A ou N (plus de 98,2%). Le projet de PLU respecte le principe d'économie de la consommation d'espaces : il ne prévoit en effet qu'une faible extension de l'urbanisation et moindre que celle prévue à la carte communale en vigueur.



CARTE DES RISQUES ET DES ENJEUX

En effet, la superficie des zones urbaines et à urbaniser représente 25,9 ha soit 0,61ha de moins que les anciennes zones assimilables.

Les secteurs présentant les enjeux écologiques et fonctionnels majeurs et nécessitant une préservation (secteurs à enjeux déterminés par l'analyse de l'état initial et leur hiérarchisation) sont ainsi identifiés dans des zones N et A dont le règlement est compatible avec les objectifs de préservation.

La forêt de *Lespinasse*, la *Teyssonne* et ses affluents, le pont *Briquet* et le *Ria*, accompagnés de leur ripisylve et l'étang de *Babu* et les principales zones humides présentent des enjeux qui en font des espaces à forte valeur écologique particulièrement importants à préserver. Ils ont été classés en zone N.

Par rapport à la carte communale précédemment en vigueur, les principales avancées issues du projet de PLU portent sur un resserrage des zones constructibles au plus près du bourg, une **diminution sensible de celles-ci et une augmentation des zones agricoles et naturelles**.

